



Projet Agri-Coll

« Installations agricoles collectives et transitions agroécologiques »

Nous avons le plaisir de vous inviter au :

Groupe de travail

Statuts juridiques et fiscaux dans les projets collectifs agricoles

comment les faire mieux connaître

et comment améliorer leur adéquation avec les projets

qui se déroulera, au choix en fonction de votre disponibilité ou proximité :

le Mardi 15 Février 2022 de 9h30 à 17h00

à la [ferme auberge des Pibouls](#)

(1440 Route Saint Antonin 82 000 Montauban)

et

le Mercredi 16 Février 2022 de 9H30 à 17H00

dans les locaux du [collectif La Tendresse](#)

(80 Impasse Flouch 34 070 Montpellier)

Agri-Coll : Projet Lauréat Arpida 2020

Le projet Agri-Coll est financé à hauteur de 78% par le fonds Casdar (Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural). Les 22% restant sont cofinancés par les partenaires du projet.





Bonjour à toutes et à tous,

Le projet Agri-Coll a pour but de favoriser l'échange et la diffusion autour des projets agricoles collectifs. En regroupant des paysan.nes, des porteurs et porteuses de projet ainsi que des structures accompagnatrices, nous souhaitons créer des espaces d'échanges et de partenariats. (Pour en savoir plus rendez-vous sur le [site du projet](#).)

Pour rappel, la première journée d'interconnaissance du 23 mars a permis de dégager trois thématiques prépondérantes pour développer les appuis aux formes d'agriculture en collectif :

- L'émergence des projets collectifs
- Les dimensions humaines et relationnelles
- Les statuts

Avec le soutien du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'ARDEAR Occitanie et ses partenaires (TDL LR et MP, l'ATAG, GAEC et Sociétés, les ADEAR 09, 30, 46, 48, 81, la FDCivam du Gard) **vous invitent à cette journée de travail visant à :**

1. **Identifier les difficultés juridiques rencontrées par les collectifs d'installation en agriculture**
2. **Proposer des outils pour faciliter l'accès de ces collectifs aux informations juridiques**
3. **Imaginer des solutions pour améliorer l'adéquation entre les projets collectifs agricoles et les formes juridiques existantes ou à créer**

Pour des raisons d'organisation, merci de vous inscrire AU PLUS VITE, en suivant ce lien :

<https://lite.framacalc.org/inscriptions-qt-statuts-1516-fevrier-2022-9rwx>

15/02/2022 : Pour le midi, possibilité **SUR RESERVATION** de prendre un repas paysan à la ferme Auberge des Pibouls (15€/personne, option végétarienne possible) ou d'amener votre repas.

16/02/2022 : Pour le midi, chacun est en charge d'amener son repas.

Nous vous engageons à rester vigilants quant à vos obligations en matière de Passe sanitaire / vaccinal et, quoi qu'il en soit, en pleine recrudescence de covid, **nous vous invitons à faire un autotest, et il vous sera demandé de porter le masque.**

Agri-Coll : Projet Lauréat Arpida 2020

Le projet Agri-Coll est financé à hauteur de 78% par le fonds Casdar (Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural). Les 22% restant sont cofinancés par les partenaires du projet.



PROGRAMME DE LA JOURNEE¹

- 09h30 : Accueil - café
- 10h00 – 10h15 : Rappel des objectifs du projet et de la journée
- 10h15 – 10h30 : Rappel des conclusions du 23 mars 2021 : 2 enjeux identifiés
- 10h30 – 12h30 : 1) Identification des difficultés liées aux statuts dans les collectifs
- 12h30-14h00 : Déjeuner
- 14h00 -15h30 : 2) Mieux utiliser les outils juridiques et fiscaux existants : création d'outils méthodologiques sur les statuts possibles pour les collectifs
- 15h45-16h30 : Comment améliorer l'adéquation entre les formes juridiques existantes et certains projets collectifs progressifs ?
- 16h30-17h00 : Synthèse de la journée et rappel des prochaines rencontres

Retrouvez-nous sur le site internet du projet : <https://www.agri-coll.xyz>

Nous comptons sur vous...

N'hésitez pas à diffuser cette information aux acteurs que vous jugerez pertinent d'associer à ce projet !

¹ **Programme identique pour les 15 et 16 février.**
Agri-Coll : Projet Lauréat Arpida 2020

Le projet Agri-Coll est financé à hauteur de 78% par le fonds Casdar (Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural). Les 22% restant sont cofinancés par les partenaires du projet.